



Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Affiché le
ID : 048-200069151-20221020-DELIB_2022_151-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures

Date de Convocation 13 octobre 2022

Membres en exercice : 35 Présents : 21 Votants : 30 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-deux et le 20 octobre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Jean-Philippe VERNHET,</p> <p>Représentés : Alain CHMIEL A Jaclyn MALAVAL, Alain ARGILIER A Henri COUDERC, René JEANJEAN A Christian ALBARIC, Gérard PÉDRINI A Pierre HERRGOTT, Damien ARMAND A Flore THEROND, Michel COMMANDRE A Daniel GIOVANNACCI, Sébastien MOREAU A Bdeia AMATUZZI, Roselyne PRADEILLES A Marie-Thérèse CHAPELLE, Bernard RIEU A Maurice DUNY,</p> <p>Excusés : Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
--	--

Secrétaire de séance : Madame Régine DOUSSIÈRE

DELIB-2022-151 - SUBVENTIONS VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNICATION (SOLDE 2022)

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil n°DELIB_2021-079 en date du 8 avril 2021 intitulée « Règlement actualisé de l'attribution des subventions »,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil n°DELIB_2022-084 en date du 14 avril 2022 intitulée « Attribution des subventions 2022 – Volet Vie associative et Communication »,

CONSIDÉRANT que les subventions attribuées en 2022 :

- D'un montant inférieur ou égal à 500 €, ont été versées en totalité ;
- D'un montant supérieur à 500 €, ont été versées à hauteur de 50 % et que le solde sera calculé et versé en fonction de la réalisation du projet et des dépenses engagées par les associations,

CONSIDÉRANT l'examen de la réalisation et du bilan des projets ayant obtenu une subvention par la Communauté de communes pour l'année 2022, par la Commission « Animation du territoire, évènementiels en lien avec le tissu associatif », réunie le mardi 4 octobre 2022,

CONSIDÉRANT la proposition de la Commission de verser en totalité le solde à toutes les associations,

CONSIDÉRANT une demande de subvention du Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles de Lozère (CIDFF), reçue le 28 septembre 2022 pour l'aménagement et le développement de ces services,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission suite à l'examen de cette demande,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE, selon cette orientation, d'accorder le solde des subventions de la manière suivante, pour un montant total de **14.425,00 €** :

Volet « Animation du territoire et Évènementiel en lien avec le tissu associatif » :

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention attribuée 2022	Acompte versé	Solde attribué
Association sportive Malénaise	Tarn Water Race 2022	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Écran Cévenol	35 ^{ème} édition Festival international Film de Vébron	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Vélo Club Mont Aigoual Pays Vigannais	Cyclcl'Aigoual	800,00 €	400,00 €	400,00 €
ASA Lozère	Rallye national de Lozère - Championnat de France des Rallyes 2 ^{ème} Division	1 500,00 €	750,00 €	750,00 €
Collectif MoM	Hebdo de l'été 2022	1 500,00 €	750,00 €	750,00 €
Confrérie de la Saint Michel, de la saucisse d'herbe et du fricandeau	Foire de la Saint-Michel	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
Association Challenge des Vallées Cévenoles	Challenge des vallées cévenoles (6 courses)	800,00 €	400,00 €	400,00 €
La Nouvelle Dimension	Vues du Québec, festival de cinéma de Florac	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
FOGS	Festival opéra	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
La pétanque floracoise	Achat nouvelles tenues règlementaires - Partenariat	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Gens de la Soupe	Festival de la soupe 2022	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
Stolon Arts et sciences	Festival de l'Inouï (concerts, randonnées sonores..)	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
Énimie BD	14 ^{ème} édition Festival Énimie Livres, jeux & BD	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
 Reçu en préfecture le 21/10/2022
 Affiché le 
 ID : 048-200069151-20221020-DELIB_2022_151-DE

Lozère Endurance Équestre	Semaine du cheval du Vallon d'Ispagnac	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchois	TCFIA	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Zinzin ultra-Trail	Organisation du Zinzin Ultra Trail	2 500,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €

Volet « Communication » :

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention attribuée 2022	Acompte versé	Solde attribué
Radio Bartas	Communication évènements locaux, projets, actions...	1 750,00 €	875,00 €	875,00 €

DÉCIDE d'accorder une subvention complémentaire, pour un montant total de **1.000,00 €**, au Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles de Lozère (CIDFF),

Centre Information Droits Femmes et Familles de Lozère (CIDFF)	Aménagement et développement des services proposés	1 000,00 €
--	--	------------

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022, à l'article 65748,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le Président,
 Henri COUDERC

